



**ARRETE DU MAIRE**  
**Police Municipale**

**Objet : Travaux au profit ENEDIS – 133 rue du Général Leclerc – SBTP EXINCOURT-  
ARR 2024-09-19-132-**

Nous, Maire de la commune de Seloncourt,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1, L 2212-2, L 2212-5, L 2213-1, L 2213-2, L 2215-4, L 2215-5, L 2216-1 et L 2216-2,

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 411-1 et suivants,

Vu la demande formulée par l'entreprise SBTP implantée à EXINCOURT -25400-

Vu l'avis favorable des services techniques de la ville de Seloncourt,

Considérant qu'il y a lieu de prendre toutes les dispositions nécessaires pour permettre l'exécution de travaux de terrassement pour modification branchement gaz sur trottoir D34, 133 rue du Général Leclerc à Seloncourt.

-- ARRÊTONS --

**ARTICLE 1 :** Des travaux de terrassement pour modification branchement gaz vont avoir lieu à SELONCOURT sis 133 rue du Général Leclerc. Ces travaux se dérouleront du mardi 1<sup>er</sup> octobre 2024 pour une durée de 15 jours.

**ARTICLE 2 :** En fonction d'impératifs de travaux, le stationnement de tous véhicules sera strictement interdit aux abords du chantier. La circulation des piétons se fera sur le trottoir d'en face. Les véhicules intervenants seront stationnés sur le trottoir pour ne pas entraver la circulation.

**ARTICLE 3 :** La signalisation réglementaire sera conforme aux prescriptions en vigueur et sera mise en place par l'entreprise de travaux Publics SBTP chargée des travaux et sous sa responsabilité. Des panneaux de chantier devront être mis en place pour signaler les travaux, le tout devra être conforme au Code de la Route en vigueur.

**ARTICLE 4 :** Monsieur le Commissaire Central de Police, Monsieur le Commandant de Gendarmerie ainsi que la Police Municipale sont chargés chacun en ce qui les concerne de l'exécution du présent arrêté.



Fait à Seloncourt, le 19 septembre 2024

PO / Le Maire, Mr Jean-Marc ROBERT

Adjoint à la Voirie et à la Circulation